



NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
 EN FONCTION : 11
 PRESENTS : 8
 VOTANTS : 10
 CONTRE : 0
 ABSENCE : 0
 POUR : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 22 avril 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Excusé : VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine), JOUANNY Michèle (pouvoir à GONON Florence)

BERARD Guy a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2022/27 : Modification du budget 2022 – décision n°1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le budget 2022 en section de fonctionnement. En effet, la Commune n'est plus éligible à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), les recettes de fonctionnement doivent être ajustées en conséquence avec équilibre des dépenses. Par ailleurs, la Commune a été notifiée d'attribution de subventions, il y a lieu de les inscrire au budget et d'équilibrer celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder aux modifications budgétaires ci-après :

Section de fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
74/741121 Dotation de Solidarité Rurale	- 15 311,00 €	012/6413 personnel non titulaire	- 6 000,00 €
70/706811 redevance d'assainissement collectif	1 750,00 €	012/6450 cotisation URSSAF	- 5 600,00 €
		011/6063 fournitures d'entretien	- 1 961,00 €
TOTAL	- 13 561,00 €		- 13 561,00
Section d'investissement			
Recettes		Dépenses	
13/1321 DETR (cantine)	32 893,00 €	21/2181 (via ferrata)	2 800,00 €
13/13251 fond de concours CCO (chargeur)	8 850,00 €	23/231 (église)	20 000,00 €
		23/231 (cantine)	17 943,00 €
		21/2158 (chaîne Chargeur)	1 000,00 €
TOTAL	41 743,00 €		41 743,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
 Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire
 Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :
 Date d'affichage : **02 MAI 2022**